

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016

Délibération n°DL2016_026 : Débat d'orientation budgétaire 2016

Date de la convocation : 19/02/2016

Date de publication : **04 MARS 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-six du mois de février à quinze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 69

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Christophe CHALIER, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET

ONT DONNE POUVOIR : Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Franck BARBEY à Gilles RONDONI, Dominique BOURRET à Jérôme VIAUD, Raoul CASTEL à Gérard BOUCHARD, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL à Myriam LAZREUG (après l'approbation du procès-verbal), Robert MARCHIVE à Gilbert PIBOU, Christophe MOREL à Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Jean-Claude ZEJMA à Gérard DELHOMEZ

ETAIENT ABSENTS : Pierre BORNET, Jean-Marc GARNIER, Jacques POUPLLOT, Corinne RICHARDSON

SONT ARRIVEES APRES L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL : Valérie DAVID, Myriam LAZREUG

SONT PARTIS PENDANT LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : Gérard DELHOMEZ et a donné pouvoir à Joël PASQUELIN, Anne-Marie DUVAL et a donné pouvoir à Philippe BONELLI, Michèle OLIVIER et a donné pouvoir à Claude CEPPI, Gilles PEROLE et a donné pouvoir à Pierre ASCHIERI, Marie-Claude RENARD et a donné pouvoir à Andrée-Claire LIEGE

SONT PARTIS A LA DELIBERATION N°023 : Jean-Paul CAMERANO et a donné pouvoir à Jean-Marie BELVEDERE, Jean-Marc DEGIOANNI et a donné pouvoir à Valérie DAVID

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 26 FEVRIER 2016	N°DL2016_026
RAPPORTEUR : Monsieur le Président	
FINANCES	
Débat d'orientation budgétaire 2016	
<u>SYNTHESE</u>	
<p>Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci. Un projet de rapport a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au conseil de communauté.</p>	

Remarque préalable : L'article 19 du règlement intérieur de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse précise que la convocation à la séance au cours de laquelle, il sera procédé au débat d'orientation budgétaire, est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cette formalité a été respectée. Le contenu de ce rapport est repris ci-dessous.

La commission des finances a été associée à la préparation de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire par une réunion tenue le 24 février 2016.

Monsieur le Président prend la parole.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et incontournable de la préparation du budget. Au-delà d'une présentation de la situation financière et des évolutions attendues en 2016, c'est une étape absolument indispensable pour connaître nos marges de manœuvre, ce débat est également une occasion d'échanger sur les priorités de notre collectivité et d'apprécier la faisabilité de nos projets.

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte global de plus en plus difficile et très contraint, marqué par la crise économique, la montée en charge des mécanismes de péréquation (le fameux « FPIC ») et la baisse des dotations d'Etat. Les collectivités locales, dont les ressources fiscales sont considérées comme supérieures à la moyenne, sont appelées à contribuer encore plus en 2016 pour le redressement des finances publiques nationales. Ce sera, en 2016 et 2017, le cas pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la plupart des communes membres qui sont considérées comme plus favorisées que la moyenne des collectivités françaises.

Suite à la fusion, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a intégré ou élargi de nouvelles compétences, transféré des agents et des services. Ces mouvements ont nécessité des réorganisations qui se sont traduit par des débats et qui sont souvent coûteuses dans un premier temps. Les années prochaines seront marquées par un second volet de transferts en conséquence de la loi NOTRe. Ce seront de nouveaux bouleversements pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, mais également pour les communes, pour lesquels nous devons nous préparer. Nous devons anticiper et travailler dans la sérénité pour cette intégration de la loi NOTRe.

Pour anticiper ces phénomènes, des efforts très importants de rigueur budgétaire ont déjà été réalisés en 2014 et 2015. L'effort demandé sera plus important en 2016 et même s'intensifiera encore en 2017. Nous aurons alors perdu presque la moitié de notre dotation de fonctionnement. Comme vous vous en doutez, on ne perd pas 5 millions d'euros de recettes sans conséquence. Cette perte de recette se traduit mécaniquement par une baisse de notre capacité d'autofinancement des investissements.

Pour faire face à ces restrictions de recettes sans précédent, de nombreuses collectivités ont opté pour une augmentation des impôts locaux. C'est, à mon avis, la solution de facilité. C'est à mon avis la solution qui a été employée par tant de collectivités dans notre pays. Ce n'est pas l'option que nous voulons retenir. Nous nous sommes engagés à ne pas alourdir la pression fiscale. Au-delà du respect de nos engagements politiques, cette modération fiscale doit être tenue, car elle nous permet de conserver un territoire attractif. Les entreprises de notre territoire sont certes touchées par la crise, mais elles résistent mieux que la moyenne. Nous restons un territoire relativement dynamique d'un point de vue démographique. Il convient de préserver cette situation en n'alourdissant pas la pression fiscale. Nos concitoyens nous le disent.

Depuis le démarrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, nous avons engagé une politique de contrôle des dépenses et d'optimisation des recettes pour anticiper cette évolution inexorable. Nous avons également recherché des économies d'échelle et d'organisation. L'ampleur de l'effort demandé conduit aujourd'hui à aller au-delà des simples économies et optimisations. Nous sommes appelés à revoir notre politique d'investissement, et voire, je le dis, bien que ce ne soit pas politiquement correct notre politique d'offre de services publics.

Nous avons déjà ralenti notre programme d'investissement en 2014 et 2015. Alors que les trois communautés avaient investi un peu plus de 14 millions d'euros en 2013, sans compter les investissements du SIVADES et de SILLAGES, nous avons investi moins de 17 millions d'euros lors des deux derniers exercices. Nous devons réfléchir au phasage des grandes opérations et cela a été l'objet d'un long débat entre l'ensemble des maires en réunion de bureau communautaire.

En 2015, nous sommes parvenus à désensibiliser notre emprunt structuré dit « toxique ». Vous vous en souvenez, nous avions dit en début 2015 que nous devions sortir de cet emprunt et ne plus être sous l'influence et la coupe des marchés financiers. C'est désormais fait. Nous avons retrouvé une lisibilité dans ce domaine et nous n'aurons plus au-dessus de nos têtes à chaque préparation budgétaire l'épée de Damoclès de la parité euro/franc Suisse qui est insupportable. Nous avons obtenu un fonds de soutien de plus de 15 millions d'euros pour cette opération. Nous demeurons cependant une collectivité plus endettée que la moyenne. Par ailleurs, même si le programme des ventes d'ArômeGrasse se poursuit dans de bonnes conditions, nous devons rester prudents tant que cette opération immobilière n'est pas terminée. Je m'y suis engagé, nous avons échangé Monsieur Euzière et Monsieur Roatta sur cette question, nous préparons une commission plénière pour pouvoir présenter publiquement le bilan de l'opération ArômeGrasse sur tous ses aspects financiers et juridiques mais également le nombre d'entreprises et d'emplois fixés sur les territoires et leurs retombées économiques.

Enfin, nous devons demain être en capacité d'emprunter pour mener à bien le projet de transports collectifs en site propre. Pour toutes ces raisons, je souhaite que nous limitions le recours à l'emprunt que nous le réservions aux opérations structurantes comme par exemple l'hôtel d'entreprises qui aura un retour sur investissement ou le déploiement du réseau très haut débit que nous avons inscrit pour 2016-2021. L'ensemble des habitants de notre territoire aura accès à cette autoroute de l'information grâce à notre politique interventionniste dans ce domaine.

Monsieur le Président remercie Messieurs Jean-Marc DELIA et Claude BOMPAR pour leur implication dans ce dossier stratégique qui démontre la solidarité de notre territoire.

Monsieur le Premier Vice-Président va vous exposer plus en détails les différentes parties du rapport qui vous a été adressé la semaine dernière.

Je propose que Monsieur le Premier Vice-Président présente dans un premier temps intégralement ce document puis que dans un second temps nous puissions en débattre. Après nos échanges, vous serez amenés comme chaque année à prendre acte de ce débat, ce qui sera constaté dans une délibération spécifique.

Monsieur le Président passe la parole la parole à Monsieur le Premier Vice-Président pour qu'il présente et commente le rapport du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Jean-Marc DELIA expose :

Un tableau récapitulatif chiffré des tendances est joint en annexe.

1. Le débat d'orientation budgétaire, une formalité substantielle du vote du budget

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants conformément à la loi du 6 février 1992 et aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

L'article 19 du règlement intérieur du conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse précise qu' « Un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. ¹

La convocation à la séance au cours de laquelle il sera procédé au débat d'orientation budgétaire est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas sanctionné par un vote. ».

Le présent document est adressé aux conseillers communautaires avec la convocation au conseil de communauté du 26 février 2016. Le débat doit permettre aux conseillers communautaires de prendre connaissance de la situation financière de cette nouvelle collectivité et de discuter des orientations et priorités à donner.

Conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, préalablement au vote du budget, le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation a également été adressé aux conseillers communautaires.

2. Loi NOTRe : de nouvelles obligations pour les débats d'orientation budgétaire

L'article 107 de la loi NOTRe² a modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le présent rapport est rédigé en application de ces nouvelles dispositions.

¹ Le vote du budget est programmé pour le conseil de communauté du 1^{er} avril 2016.

² Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Ce rapport est envoyé aux conseillers communautaires en même temps que la convocation au conseil de communauté du 26 février 2016. Ce rapport donnera lieu à un débat en séance et sera acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote. Le présent rapport sera transmis au représentant de l'Etat et publié après son examen par le conseil de communauté en sa séance du 26 février 2016.

3. Le contexte national

Une situation économique globale défavorable

La situation économique reste fragile malgré des signes de reprise avec une prévision de + 0,4% de PIB³ au premier trimestre 2016⁴.

Extrait du rapport annuel 2016 de la cour des comptes.

L'amélioration de la situation des finances publiques aura été modeste en 2015 : selon les dernières prévisions du Gouvernement, le solde public se serait à peine amélioré (+ 0,1 point de PIB, à - 3,8 points de PIB) et le solde public structurel, qui neutralise l'impact de la conjoncture sur le solde public, ne se serait réduit que de 0,3 point (à - 1,7 point de PIB).

Le Gouvernement prévoit une amélioration un peu plus forte en 2016 : 0,5 point de PIB pour le déficit effectif (à - 3,3 points de PIB) comme pour le solde public structurel (à - 1,2 point de PIB). Cette prévision s'appuie sur un scénario où l'inflation et la croissance de l'activité comme de la masse salariale se redressent nettement par rapport à 2015. Elle repose également sur un ralentissement des dépenses des administrations de sécurité sociale, une maîtrise des dépenses de l'Etat et une augmentation modérée des dépenses des collectivités locales permettant une quasi-stabilisation de leur besoin de financement.

³ Produit intérieur brut

⁴ Note de conjoncture Insee décembre 2015

La baisse de la dotation globale de fonctionnement se répercute sur les politiques locales d'investissement

La baisse continue des dotations de fonctionnement a conduit les collectivités à diminuer leurs dépenses notamment en ce qui concerne les investissements. Or, le bloc local représente 70% de l'investissement public. L'ensemble de la commande publique des collectivités est passée de 60 milliards en 2012 à un montant estimé de 46 milliards en 2015, soit une baisse sans précédent.

D'après l'agence de notation Standard & Poor's, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales vont en effet reculer pendant les deux prochains exercices (baisse estimée à un cumul de - 0,8% pour l'ensemble communes + intercommunalité en 2016 et 2017), ce qui constitue un phénomène inédit.

Sujet d'inquiétude supplémentaire, la DGF⁵ fait l'objet d'un projet de réforme qui devait entrer en vigueur en 2016 mais qui a été repoussé. Cette réforme avait pour effet une baisse de la DGF pour notre territoire. En revanche, même si cette réforme est repoussée, la contribution au redressement des finances publiques qui se traduit par une ponction de cette DGF continue de progresser. Elle devrait atteindre un plafond de 2% des recettes de fonctionnement. Or, ce mode de calcul des 2% pénalise fortement les intercommunalités dont les recettes de fonctionnement sont surestimées (fonds de garantie de la taxe professionnelle, attributions de compensation, reversements de fiscalité déchets ou transports, etc.).

Les collectivités sont enclines à compenser cette baisse de l'autofinancement par le recours à l'emprunt. Or, comme l'évoque la cour des comptes⁶ dans son dernier rapport, était inquiète à ce sujet comme l'expose le paragraphe suivant issu de son rapport annuel 2016.

« Une incertitude forte sur les dépenses des collectivités locales »

Le Gouvernement prévoit une croissance modérée des dépenses des collectivités locales (+ 1,2%) après la baisse de 0,6% attendue en 2015. Cette croissance modérée résulterait du ralentissement de la progression de la masse salariale (+ 2,1% après + 2,4%) et d'une stabilité des consommations intermédiaires (c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement hors masse salariale) et de l'accélération de l'investissement après la forte baisse constatée en 2014 et celle attendue en 2015.

Même si ces évolutions sont plausibles, on ne peut pas exclure que, face à la baisse des concours de l'Etat (- 11 Md€ en 2017 par rapport à 2014), et malgré la hausse des taux des impôts locaux et la revalorisation de 1% des bases, certaines collectivités fassent le choix d'un recours accru à l'endettement pour en amortir l'impact sur leurs dépenses d'investissement. Le besoin de financement de l'ensemble des collectivités locales pourrait ainsi se révéler plus important que le montant inscrit dans le projet de loi de finances pour 2016.

4. Principaux impacts des lois de finances 2016 et rectificatives 2015

Modifications relations financières communes / communautés

⁵ Dotation globale de fonctionnement

⁶ Rapport annuel 2016 de la cour des comptes

La loi de finances 2016 introduit de nouvelles méthodes de gouvernance financières entre communes et établissements publics de coopération intercommunale. D'après l'AdCF⁷, « Ces modifications permettent d'introduire, conformément aux attentes de l'AdCF et des élus de l'intercommunalité, plus de souplesse dans les relations financières entre communes et communautés dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et de recomposition des périmètres. Longtemps construites sur des ressources en croissance du fait de la dynamique des assiettes fiscales et de la progression de la DGF, les relations financières entre communautés et communes sont appelées, du fait de la nouvelle équation fiscale et financière, à évoluer.

A l'avenir, les solidarités au sein des ensembles intercommunaux devraient moins reposer sur le « flux » de la croissance que sur le partage du « stock » de ressources. Ce qui nécessite une évolution des règles de gouvernance financières au sein des intercommunalités, au travers du FPIC, des attributions de compensation et des fonds de solidarité (DSC, fonds de concours, ...) mais également dans le cadre de la réforme de la DGF. »

Le FPIC⁸

Le montant de ce fonds de péréquation fiscale « horizontale » (entre les collectivités locales) s'élève en 2016 à 1 milliard d'euros contre 780 millions en 2015 soit une progression de 28%. La méthode de calcul de la contribution ou du bénéfice des collectivités prend en compte des écarts à la moyenne d'indices de potentiel financier et de revenu moyen par habitant. Toutes choses égales par ailleurs, la contribution globale du territoire devrait s'établir à environ 1 millions d'euros (= atténuation de produit/dépense de fonctionnement). Cependant, le montant réel dépendra des ratios de l'ensemble des communes et communautés de France. Or, ces ratios de référence seront très bousculés par les importants mouvements de recompositions intercommunales et de création de métropoles en cours. Les regroupements conduisent notamment à une homogénéisation des potentiels financiers.

Rappel répartition FPIC 2015

	Prélèvement droit commun	Répartition libre du prélèvement adoptée
CAPG	- 267 949 €	- 612 035 €
Communes	- 548 097 €	- 204 011 €
Total	- 816 046,00 €	- 816 046,00 €

Le conseil de communauté avait opté pour une répartition libre du FPIC conduisant à alourdir la charge de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et à alléger celle des communes, contrairement à la majorité des communautés (86%) de France qui avaient opté pour une répartition de droit commun.

La loi de finances 2016 modifie à nouveau les règles de dérogation et revient à l'unanimité du conseil de communauté. Les choix opérés pour la répartition de ce fonds auront lieu après le vote des budgets⁹. Il est donc impossible à ce stade d'évaluer précisément l'impact du FPIC sur les finances de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Les nouvelles conditions de révision libre des attributions de compensation

⁷ Association des communautés de France

⁸ Fonds de péréquation intercommunal et communal

⁹ Soit deux mois après la notification du FPIC qui intervient généralement début juin

La loi de finances 2016 a assoupli la possibilité de révision libre des attributions de compensation à la condition d'obtenir un accord des 2/3 du conseil de communauté et des conseils municipaux concernés par une révision de leur attribution de compensation (et non plus l'ensemble des communes membres comme auparavant).

Des exonérations fiscales qui pèseront sur les recettes des communautés

L'abattement de 30% des bases foncières dans les quartiers prioritaires contrats de ville n'est que partiellement compensée. Il en est de même pour les exonérations de CFE. C'est en quelque sorte une double peine pour ces communes. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est principalement concernée par une perte de base de CFE estimée à 300 000 €.

Elargissement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée aux dépenses d'entretien des bâtiments

La loi de finances 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien aux bâtiments publics et de leur voirie dans le but d'encourager les collectivités locales à entretenir leur patrimoine, et faire bénéficier le tissu économique local.

5. Etat des lieux au 1^{er} janvier 2016

A cette date, le compte administratif 2015 n'est pas adopté. Cependant, nous disposons de projections de résultats 2015 qui permettent d'apprécier la situation actuelle de la collectivité et de la comparer à 2014, première année de fonctionnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, suite à la fusion de la Communauté de communes des Monts d'Azur, de la Communauté de communes des Terres de Siagne et de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et de la dissolution des syndicats SIVADES et SILLAGES dont une partie des activités a été reprise par Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Il convient ici de rappeler que les procédures de fusion ne coïncident plus avec un bonus financier comme cela était le cas pour les premières collectivités fusionnées qui bénéficiaient notamment d'un bonus de dotation de fonctionnement. La situation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en 2014 n'est que l'addition de la situation financière des cinq collectivités concernées.

L'exercice 2015 présente un résultat qui confirme la dégradation constatée suite à l'accentuation de l'effet ciseau avec notamment une baisse des dotations de fonctionnement, un ralentissement des recettes fiscales, une augmentation des dépenses et un alourdissement de la dette. L'écart de résultat cumulé entre 2014 et 2015 est toutefois inférieur à la perte de DGF et au surcoût de FPIC. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a réalisé des efforts avec un premier volet d'économies et terminé une procédure de renégociation d'un emprunt structuré.

Soldes intermédiaires de gestion

Comparaison résultats 2014 et 2015

	2014	2015
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 978,76 €	1 258 133,78 €
REPORT R002	10 549 853,84 €	1 686 026,19 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 638 832,60 €	2 944 159,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 6 571 636,36 €	10 963 805,73 €
REPORT D001	- 6 381 170,01 €	- 12 952 806,37 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 12 952 806,37 €	- 1 989 000,64 €
RESULTAT CUMULE	1 686 026,23 €	955 159,33 €

Il convient de rappeler que le mécanisme très particulier de reprise des résultats d'investissement des syndicats dissous en recettes de fonctionnement a « gonflé » le résultat de fonctionnement de Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en 2014. Néanmoins, une fois ce mécanisme corrigé, on constate toujours une importante érosion de l'autofinancement.

Ces résultats font apparaître une épargne brute relativement faible malgré la comptabilisation du fonds de soutien en recettes financières pour 1,1M€, l'épargne nette qui mesure la capacité à couvrir le remboursement capital de dette est lui aussi relativement faible.

Le solde d'exécution de l'exercice 2015 est quasi nul à + 955 k€ ce qui laisse peu de marges de manœuvres pour 2016.

Recettes réelles de Fonctionnement	86 556 182,51
Dépenses réelles de Fonctionnement	79 809 291,16
Epargne de Gestion	6 746 891,35
Résultat financier	- 1 087 967,08
Résultat exceptionnel	- 508 078,55
Epargne Brute	5 150 845,72
Remboursement du Capital de Dette	3 972 895,84
Epargne nette	1 177 949,88
Dépenses d'équipements	6 425 219,16
Subventions d'investissements versées	2 922 635,56
Autres	31 802,35
Sous Total	9 379 657,07
Dotations FCTVA	1 207 955,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	12 952 806,37
Subventions d'investissements reçues	625 921,25
Autres recettes	153 224,49
Sous total	14 939 907,11
Solde DMO	846 039,59
Excédent de financements	6 406 289,63
Emprunt affecté	4 637 700,00
Sous Total	11 043 989,63
RESULTAT DE L EXERCICE COURANT	12 221 939,51
Déficit report en investissement	- 12 952 806,37
Excédent de fonctionnemt reporté	1 686 026,19
SOLDE D EXECUTION 2015	955 159,33
SOLDE RAR	- 1 820 823,01
SOLDE D EXECUTION NET - DEFICIT	- 865 663,68

6. Evolution des recettes de fonctionnement

En 2016, la situation des recettes va continuer de se dégrader avec une nouvelle perte d'au moins 2 millions d'euros (baisse DGF + hausse FPIC + perte CVAE).

Produits des services

Une très légère augmentation est attendue du fait de la revalorisation des tarifs et de la hausse moyenne de la fréquentation des équipements culturels et sportifs (+80 k€). En revanche, on constate une tendance inquiétante de baisse des participations des familles calculée sur le quotient familial, notamment en crèche, signe d'une dégradation de la situation financière des ménages.

Fiscalité

Taxes entreprises et ménages

Le ralentissement de la progression des bases fiscale se confirme. On peut même craindre, fait sans précédent pour notre territoire, une baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en 2016.

A la date du débat d'orientation budgétaire, les bases fiscales prévisionnelles 2016 ne sont pas encore connues avec précisions. On relève cependant les tendances suivantes :

- Baisse annoncée du produit de la CVAE de 42 k€,
- Stagnation voire faible baisse des bases de CFE (estimées à 37 462 000 € soit une baisse estimée de 80 000 €/ -0.2%),
- Foncier bâti, hausse très modérée des bases d'environ 1,5% (155 000 000 €), étant précisé que le taux intercommunal n'étant que de 0.107, les évolutions de ces bases ont très peu d'effet sur le produit,
- Les bases de taxe d'habitation ne sont pas connues, on sait simplement que le coefficient de revalorisation est de 1%.

Les grandes surfaces subissent depuis l'année dernière une augmentation significative de la TASCOM¹⁰. Cependant, cette cotisation supplémentaire alimente le budget de l'Etat et non celui des collectivités. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a par ailleurs introduit un recours, comme de nombreuses autres communautés, concernant la déduction de la TASCOM de la DGF. Une première collectivité a eu gain de cause dans un contentieux similaire, ce qui laisse espérer une issue financière favorable de notre contentieux. Notre réclamation porte sur une perte de 3,2 millions d'euros pour 3 exercices de 2012 à 2014.

Versement transport

Les entreprises étaient jusqu'alors soumises au versement transport dès lors qu'elles comptaient plus de 9 salariés. En 2016, ce seuil a été porté à 11 salariés. Un mécanisme de compensation est prévu avec un versement trimestriel ce qui pourrait entraîner un retard d'encaissement.

¹⁰ Taxe sur les surfaces commerciales

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Cette taxe est assise sur le foncier bâti, or la progression des bases de cette taxe ralentit et devrait s'établir autour de 1,5% (revalorisation et augmentation physique).

Dotations, subventions et participations

Une perte d'environ 1,3 millions de dotation globale de fonctionnement est attendue pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Ce montant est considérable au regard de la structure financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Il représente environ un peu moins d'un mois de salaire. De plus, cette perte succède à des années consécutives de baisse. Les pertes de recettes se cumulent.

		Variation brute cumulée depuis 2013	dont contribution au redressement des finances publiques	Contribution cumulée depuis 2013
DGF 2013	11 434 612 €			
DGF 2014	11 748 728 €	314 116 €	- 477 962 €	
DGF 2015	10 409 057 €	- 1 025 555 €	- 1 180 241 €	- 1 658 203 €
DGF 2016 estimée	9 109 057 €	- 2 325 555 €	- 1 300 000 €	- 2 958 203 €

Cette perte de dotation n'est pas précisément mesurable à ce stade, car les mouvements de création de métropoles et de nouvelles intercommunalité vont faire bouger les lignes de comparaison qui servent au calcul de ces dotations.

Par ailleurs, le territoire perd également 150 000 € par an de dotation globale de décentralisation pour la partie transport suite au départ de la Commune de Mougins.

En 2015, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a encaissé une recette CAF liée au cofinancement contrat enfance et jeunesse de deux fois 500 000 € du fait d'un rattrapage de 2014. En 2016, la recette sera donc divisée par deux. En revanche, la collectivité est en attente d'un reliquat de financement PLIE pour environ : 1 045 928,90 € qui correspondent aux soldes des différentes programmations du solde FSE (fonds social européen) encore en instance, et deux soldes du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 100 150 €.

A noter également qu'à partir de 2016, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse encaissera et reversera à la régie une subvention du conseil départemental liée aux transports scolaires (montant d'environ 550 k€) qui était auparavant versée directement à la régie à titre transitoire. Cette somme viendra s'inscrire en recettes et dépenses.

7. Evolution des dépenses de fonctionnement

Il est demandé aux collectivités locales de ralentir la progression de leurs dépenses de fonctionnement voire de les réduire afin d'éviter de compenser la baisse des dotations par une augmentation de la fiscalité ou un recours à l'emprunt. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a entamé un plan d'économies en 2015 et doit le poursuivre et l'accentuer en 2016 pour faire face à cette difficulté.

Charges à caractère général

Ce poste de dépense doit continuer d'être contenu malgré les augmentations tarifaires, la principale étant celle des marchés de collecte dont le coefficient de revalorisation sera en 2016 d'environ 1,5%. Ces charges à caractère général avaient augmenté de moins de 2% entre 2014 et 2015 (calcul tenant compte de la correction des changements d'imputation des dépenses de traitement des déchets ménagers suite à la fusion et avant transfert de compétence effectif à UNIVALOM et au SMED). Une étude d'optimisation de la collecte est en cours qui devrait permettre de trouver des économies en 2017. Les travaux d'amélioration de la performance énergétique ont permis des économies sur les fluides. En revanche, le déploiement des activités périscolaires a impliqué une augmentation de la dépense liée aux prestations de services extérieures (passage en année pleine de la réforme des rythmes scolaires).

Charges de personnel - Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

En 2015, le chapitre des dépenses de personnel (salaires + charges + remboursements aux communes + médecine du travail) s'est élevé à 16,9 millions d'euros soit une progression comparée à 2014 de 8,5%. L'année 2015 est la première année pleine de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Elle a également été marquée par des transferts de compétences accompagnés de transferts d'agents, par exemple dans le domaine de l'instruction des autorisations d'urbanisme et de politique de la ville. L'OMJAC, association comprenant une dizaine de salariés a été reprise en régie. En janvier 2016, la collectivité compte 454 agents auxquels viennent s'ajouter une trentaine de mois de saisonniers (piscines, collectes, musées et accueils). 41 emplois sont des emplois d'avenir ou d'insertion. Une dizaine de départs à la retraite sont attendus en 2016.

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'est engagée en 2015 dans une démarche d'harmonisation des temps de travail de ses agents. En effet, suite à la fusion et aux transferts de personnel des communes du fait des transferts de compétences, on constate une véritable mosaïque de situations, tant en termes de rythmes de travail hebdomadaires (35, 36,5, 27 ou 37,5 heures), que de modalités de calcul des temps de travail annualisés, que de nombre de jours de congés annuels, que de nombres de jours d'ARTT¹¹. L'autorité territoriale a confié au comité technique la mission de rechercher des pistes d'harmonisation à masse salariale constante, sans harmonisation « vers le haut » et recrutements. Cette harmonisation devrait aboutir à un protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail adopté en 2016 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un second chantier devra être ouvert pour préparer l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents en 2016, pour un début d'application en 2017. Ces deux chantiers n'auront donc pas d'impact sur la masse salariale 2016. La cotisation au CNFPT passe de 1 à 0,9% ; c'est le seul poste qui présente une perspective de baisse.

En 2016, un objectif d'augmentation maximum de 4% avec le non remplacement de certains départs. Cet objectif est basé sur le gel du point d'indice (situation actuelle). A noter, la collectivité encaisse annuellement un peu plus de 450 000 € de remboursement pour ses 41 emplois aidés.

¹¹ Aménagement et réduction du temps de travail

Atténuation de produits

Une évaluation des charges transférées sera réalisée en 2016 notamment pour les compétences équipements nautiques, politique de la ville, emploi et périscolaire, qui devrait conduire à une réduction des attributions de compensation reversées aux communes concernées.

Le fonds national de garantie de la taxe professionnel restera stable avec une contribution d'un montant de 2,8 millions d'euros. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a déposé un recours pour non prise en compte d'un rôle supplémentaire concernant principalement la Commune de Peymeinade. Si ce recours venait à aboutir en 2016, cela se traduirait par une opération blanche pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui s'est engagée à reverser les sommes à cette commune.

Autres charges de gestion courante

Dans ce chapitre, on retrouve principalement la contribution aux contraintes de service public de la régie des transports (2,6 millions d'euros en 2015). Une stabilité est attendue en 2016 pour ce poste.

Ce chapitre concerne également la contribution aux organismes de regroupement pour lesquels les contributions ne sont pas encore connues. S'agissant des frais de traitement des ordures ménagères, la contribution est également calculée en fonction du tonnage. Une incertitude supplémentaire est due au récent incendie du centre de tri du Broc (SMED).

Le montant des subventions au bénéfice des associations a fait l'objet d'un montant arrêté par la commission des finances d'un montant de 2 887 700,00 € pour l'année 2016 contre un montant versé en 2015 de 2 920 012,43 € (hors subventions aux organismes de droit public).

Charges financières

La charge liée aux intérêts de la dette baisse suite à la renégociation de l'emprunt structuré et elle n'est plus susceptible de s'envoler sous l'effet d'une dégradation de la parité euro/franc Suisse. La prévision s'établit à 1,8 millions d'euros.

8. Investissements - Les engagements pluriannuels envisagés

Les nouveaux engagements pluriannuels significatifs envisagés et qui ne sont pas déjà repris dans les restes à réaliser des exercices antérieurs sont les suivants :

Hôtel d'entreprises

En 2016, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse doit « acheter » le bâtiment destiné à être rénové en hôtel d'entreprises pour un coût de 2,008 millions d'euros au budget annexe Sainte Marguerite II. Les travaux sont programmés en 2016 et 2017. Le coût total du projet, y compris le coût de rachat du bâtiment, s'élève à

5 355 200 €. 2 200 0000 € d'aides financières (dont 1,6 millions du FEDER) sont attendues

Parking multimodal de Mouans-Sartoux

La dépense globale de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'élève à 5,358 millions d'euros dont 1 million projetés en 2016.

Salle polyvalente du Haut Pays située à Valderoure

Le projet s'élève à 1 872 303 € (appel d'offres lancé pour le lot terrassement VRD). 670 000 € de subventions sont attendues. La dépense 2016 est estimée à 20% du projet.

Mise en œuvre du déploiement du réseau haut débit

Cette compétence est déléguée au SICTIAM.

Le cofinancement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de ce projet s'élève à 3,75 millions d'euros. En 2016, une contribution de 450 000 € est prévue.

Subventions aux opérations de logements locatifs sociaux

Une réflexion est en cours pour éventuellement mettre en place l'aide à la pierre. En attendant le vote du budget, la collectivité ne s'engage plus dans de nouvelles subventions aux programmes.

9. Recettes d'investissement

La collectivité met en place un plan de cession d'actifs pour son budget principal. Cependant, par prudence, ces recettes ne seront pas inscrites au budget afin de tenir compte des délais de réalisation et d'encaissement des ventes, souvent soumises à des conditions suspensives d'obtention des autorisations d'urbanisme. Les éventuelles recettes pourront être prises en compte par décisions modificatives.

10. Structure et gestion de la dette

L'année 2015 a été marquée par la désensibilisation d'un emprunt structuré Dexia/SFIL.

Cette opération a eu les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt, 29 229 654,11 €, qui se décomposent de la manière suivante :

Un prêt de 19 900 000 € au taux de 2,95% qui permet de rembourser une partie de l'IRA calculée à 23 990 000 €, le delta a été intégré dans les conditions de taux.

Un prêt de 7 329 654,11 au taux de 2,95% qui permet de rembourser le capital restant dû de l'emprunt Dexia initial.

Un prêt nouveau au taux de 2,95% qui permet de financer les investissements 2015. Cette opération a permis de sécuriser à des conditions proches du marché l'encours de dette, et de bénéficier de l'aide du fonds de soutien de 15 565 030,61 € montant définitif, soit un versement annuel sur 14 ans de 1 111 787,90 €.

Le législateur a autorisé de déduire cette aide de 15M€ des ratios d'endettement de la Communauté d'Agglomération, donc l'impact de la désensibilisation sur l'encours de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est ramené à 4.334.969,39 € (hors emprunt nouveau de 2M€)

Cette opération a permis de lever le risque lié aux variations de la parité euro/franc Suisse.

La dette au 1^{er} janvier 2016 - Budget principal et budget annexe

Charges financières de la dette en 2016	
Annuité	5 489 748,99
Amortissement	3 726 287,50
Intérêts emprunts	1 763 461,49
Taux moyen de l'exercice	2,80%
Capital restant dû	69 948 882,36 €
dont budget Sainte Marguerite II (ArômaGrasse)	10 853 675,59 €
dont budget principal	59 095 206,77
Capital restant dû du budget principal - fonds de soutien	43 392 864,69 €

En 2016, les ventes déjà engagées pour ArômaGrasse devraient permettre de continuer de rembourser le crédit relais du budget annexe.

Détail des cessions d'actifs attendues en 2016 :

- PCW : 1,554 M€
- Savimex : 1,375M€
- Bâtiment pour hôtel d'entreprises : 2 M€ (vente au budget principal)
- Lot 10 : environ 340 k€
- Perfume.com (précision : fin 2016 donc probablement un encaissement en 2017) 670 581,67

Total : 5,939 M€

Structure de la dette - Budget principal et budget annexe

Encours par index	Intérêts par index 2016	Coût moyen 2016
FIXE	1 676 605,63	3,47%
MOYEURIBOR03M	72 476,34	2,71%
E3M	24 325,65	0,26%
TOTAL	1 780 047,05	2,80%

AR PREFECTURE

006-200039857-20160226-DL2016_026-DE
Regu le 04/03/2016

La dette est très majoritairement sécurisée et constituée de taux fixe. La désensibilisation de l'emprunt structuré s'est faite par un passage en taux fixe (2,95%).

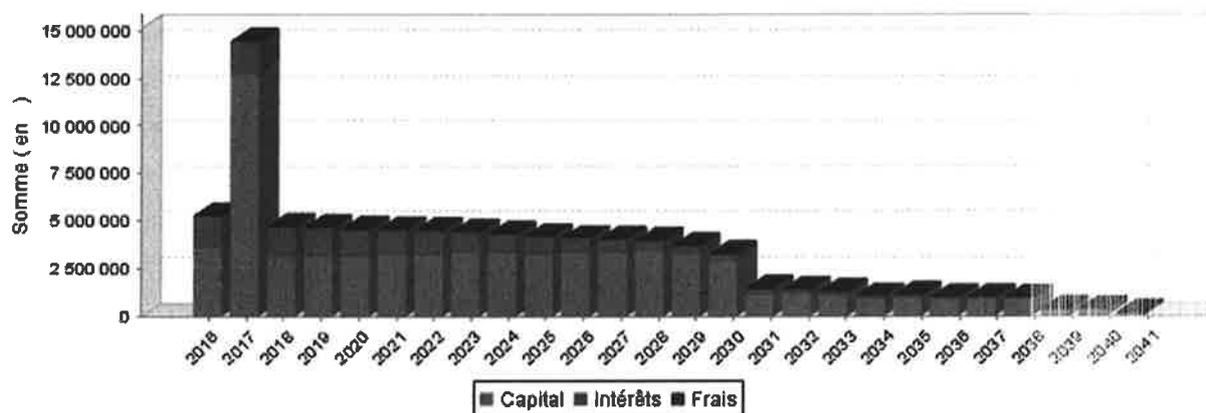
Liste des contrats en cours - Budget principal et budget annexe

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'Intérêt			Annuité de l'exercice		
				Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts Obligataires (Total)		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		86 930 087,82					7 974 892,86	2 692 800,79	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		56 078 412,23					3 761 807,74	2 646 190,32	0,00
0030356M (CE2015-01)	A-1	2 555 156,29	19	F	FIXE	2,380	32 343,76	15 356,61	0,00
000005334H (CA2006-02)	A-1	4 625,00	0	F	FIXE	3,460	18 500,00	560,00	0,00
00600256105 (CA2008-01)	A-1	28 125,50	4	F	FIXE	4,960	5 127,50	1 554,97	0,00
00800256103 (CA2008-02)	A-1	140 314,34	7	F	FIXE	5,100	14 413,50	7 618,38	0,00
00900353633 (CA2009-02)	A-1	5 891,36	0	F	FIXE	3,630	5 891,44	352,62	0,00
00000066452 (CA2009)	A-1	28 681,34	0	F	FIXE	3,030	27 837,88	1 712,53	0,00
00600471899 (CA2010-01)	A-1	2 763,04	1	F	FIXE	2,132	1 103,97	74,00	0,00
00600523617 (GH0300)	A-1	493 503,91	8	F	FIXE	4,520	45 015,67	23 595,21	0,00
00600615249 (CA2011-01)	A-1	8 118,20	2	F	FIXE	4,180	2 488,67	404,69	0,00
00600615625 (CA2011-02)	A-1	2 732 480,94	25	V	MOYENURBO RGM	2,685	79 348,77	77 242,98	0,00
00600623579 (CA2012-01)	A-1	881 337,63	16	F	FIXE	5,150	33 901,51	46 497,08	0,00
00600634783 (CABS3292)	A-1	841,25	1	F	FIXE	3,930	844,63	47,73	0,00
1128870 (1128870)	A-1	765 379,78	13	F	FIXE	4,470	39 791,28	38 895,15	0,00
2011 074 (2011 074)	A-1	1 213 333,28	25	V	E3M	3,640	46 866,66	45 853,38	0,00
2012 079A1012276 (2012 079)	A-1	130 322,12	3	F	FIXE	4,880	30 803,37	7 572,91	0,00
2012031611 (COC-01-T02)	A-1	0,00	0	V	LIVRETA	1,910	0,00	19 900,98	0,00
2012031612 (COC-01-T03)	A-1	0,00	0	V	LIVRETA	1,910	0,00	39 801,96	0,00
2012031613 (COC-01-T01)	A-1	0,00	0	V	LIVRETA	1,965	0,00	19 900,98	0,00
2012031614 (COC-01-T04)	A-1	0,00	0	V	LIVRETA	2,076	0,00	21 137,91	0,00
2013 059A1013168 (2013 059)	A-1	446 250,00	17	F	FIXE	4,880	25 500,00	22 600,97	0,00
2013 063A1015170 (2013 063)	A-1	867 500,00	17	F	FIXE	5,010	50 000,00	48 029,38	0,00
407543 (COC-01-T05)	A-1	6 000 000,00	14	F	FIXE	2,570	0,00	31 785,66	0,00
43515010619 (CA2003-01)	A-1	25 749,41	7	F	FIXE	4,170	2 658,53	1 143,38	0,00
A1011560 (CE2011-01)	A-1	0,00	0	V	E3M	2,529	1 350 000,00	25 742,34	0,00
A1012251 (2012 62)	A-1	0,00	0	V	E3M	4,700	1 331 250,00	46 846,18	0,00
A1013428 (CE2013)	A-1	2 457 377,96	17	F	FIXE	5,070	83 524,74	127 252,42	0,00
A1013699 (CE2013-2)	A-1	3 033 333,36	12	F	FIXE	3,860	233 333,33	124 410,83	0,00
B06472 (C/A)	A-1	3 563 308,84	24	F	FIXE	3,110	92 910,86	115 287,76	0,00
MIN985210C (MIN 985210E)	F-6	0,00	0	C	TAUX STRUCTURE S	18,743	100 000,00	1 673 044,78	0,00
MIS505157EUR001 (SFIL2015-01)	A-1	7 329 654,11	22	F	FIXE	2,950	0,00	0,00	0,00
MIS505157EUR002 (SFIL2015-02)	A-1	19 800 000,00	14	F	FIXE	2,950	0,00	0,00	0,00
MIS505157EUR003 (SFIL2015-03)	A-1	2 000 000,00	14	F	FIXE	2,950	0,00	0,00	0,00
MON27053EUR (D/A)	A-1	839 578,45	19	F	FIXE	2,870	23 365,12	18 776,52	0,00
MON27952EUR (00378)	A-1	32 684,84	1	V	E3M	0,328	25 086,46	163,73	0,00
SOCIETE GENERALE (CAPAP0000)	A-1	750 000,00	14	V	E3M	0,501	50 000,00	45 917,30	0,00
16411 Emprunts auprès d'un établissement de crédit de trésorerie (Total)		743 675,59					733 284,84	18 447,57	0,00
MIR276103EUR (CONSO2013)	A-1	743 675,59	0	V	E1M	1,244	733 284,84	18 447,57	0,00
16449 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie		10 110 000,00					2 890 000,00	30 862,88	0,00
CA (TIRAGE14)	A-1	5 110 000,00	1	V	E3M	0,251	0,00	12 983,52	0,00
CA (TIRAGE16)	A-1	0,00	0	V	TAG3M	0,394	385 000,00	1 134,68	0,00
CA (TIRAGE17)	A-1	5 000 000,00	1	V	E3M	0,259	0,00	13 094,31	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		3 018 794,54					222 976,03	147 838,96	0,00
168741 - Communes		3 018 794,54					222 976,03	147 838,96	0,00
ESCRIME (ESCRIME)	A-1	100 867,20	8	F	FIXE	4,000	9 148,48	4 362,56	0,00
MIP (TAMIP)	A-1	2 800 000,00	13	F	FIXE	4,500	200 000,00	136 875,00	0,00
MON18345EUR (MOUANX)	A-1	118 127,25	6	F	FIXE	4,980	13 828,54	6 571,40	0,00
Total général		86 948 882,36					7 597 887,71	2 840 339,73	0,00

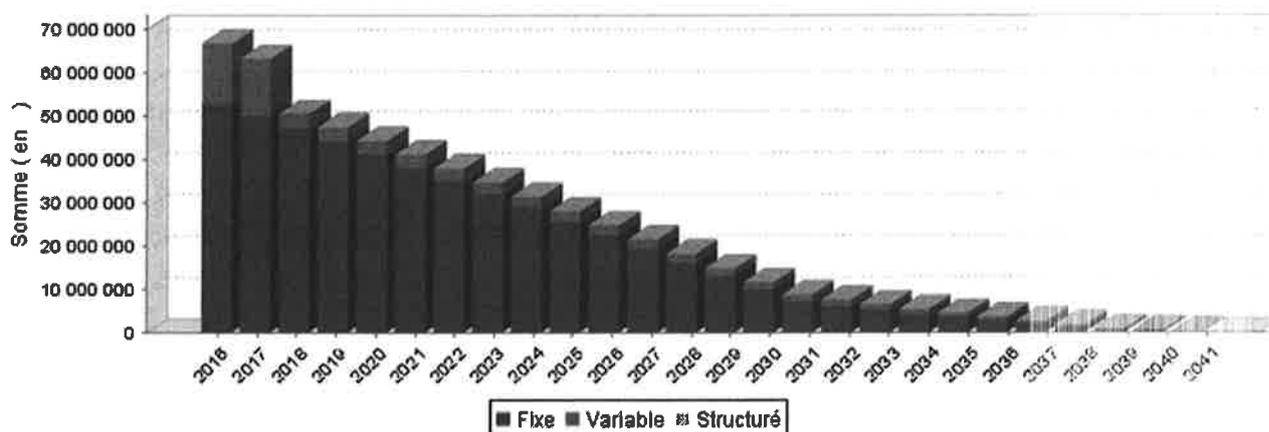
Profil d'extinction de la dette - Budget principal et budget annexe

En annuités

L'amortissement est principalement à annuité constante, ce qui induit un effet de plateau pour le profil d'extinction jusqu'en 2028. L'année 2017 est marquée par le remboursement de l'emprunt Crédit Agricole de 10 110 000 € concernant le budget annexe.



En capital restant dû du Budget Principal



Capacité d'investissement

Les premières projections de budget 2016, en tenant compte des restes à réaliser d'investissement 2015 et des recettes d'investissement prévisionnelles (notamment subventions et fctva, voir tableau en annexe), fait apparaître une capacité de dépenses d'équipement sans recours à l'emprunt d'environ 1,8 millions d'euros.

11. Conclusions

Comme de nombreuses collectivités, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse doit faire face à une baisse sans précédent de ses dotations de fonctionnement, perte de

recette qui conjuguée à la hausse de ses dépenses met en danger sa capacité d'investissement.

Avec une quasi-disparition de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement, c'est l'équilibre même de la section de fonctionnement qui pourrait être en jeu en 2017, car cet exercice sera impacté par une nouvelle perte de recettes DGF et des dépenses de péréquation accrues.

Ce contexte très défavorable oblige à envisager un budget 2016 très volontariste avec une réduction drastique des investissements et des économies à trouver dans toutes les dépenses de fonctionnement (charges externes, salaires et autres charges), ceci afin de préserver l'autofinancement sans avoir besoin d'alourdir la pression fiscale déjà élevée dans certaines communes membres.

Une grande attention doit également être portée au budget des organismes de regroupement (syndicats mixtes) et des satellites (régie transports, SPL et budget annexe) qui pèsent indirectement sur les finances de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Enfin, il est important d'adopter une approche consolidée des budgets communaux et intercommunaux dont les flux croisés prennent de plus en plus d'importance et qui partagent la fiscalité des mêmes ménages. C'est un des objectifs du pacte financier et fiscal.

Monsieur le Président reprend la parole.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Premier Vice-Président et les membres de la commission des finances pour le travail accompli et surtout pour leur vigilance si importante dans ce contexte contraint.

En premier lieu, il est indispensable que nous préservions notre capacité d'investissement, sans pour autant recourir trop à l'emprunt. Pour cela, nous devons dégager de l'autofinancement de la section de fonctionnement.

Pour atteindre cet objectif, nous ne disposons pas de recettes miracles.

Je ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition, comme je vous l'ai exposé en introduction de ce débat. Nous pouvons céder les actifs qui ne sont pas utiles à nos projets futurs, mais cette solution ne produira pas d'effets positifs à court terme.

Nous devons donc mener une politique très volontariste de réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement par une gestion saine et en concentrant nos actions sur les besoins prioritaires de notre population.

En adoptant des statuts plus clairs et une définition commune de l'intérêt communautaire, nous avons déjà franchi une première étape de clarification de nos missions et évité une dispersion de notre action. Nous avons dessiné une ligne de partage plus claire entre les missions des communes et de l'intercommunalité afin d'éviter le trop célèbre millefeuille territorial. Le pacte financier et fiscal doit également nous permettre de mieux coordonner nos actions. Nous avons travaillé sur les ressources fiscales communes par commune. Le projet de territoire est notamment axé sur une optimisation de nos ressources communales et intercommunales et une valorisation de l'existant. Le schéma de mutualisation est enfin une piste de recherche d'efficacité en lien avec les communes. Nous pouvons partager et mutualiser des services et ainsi réaliser des économies.

Tous nos efforts doivent être guidés par cette volonté de continuer d'offrir un service public de qualité au meilleur coût à notre population et ce malgré la réduction brutale et disproportionnée de la dotation de fonctionnement. Nous devons également continuer

d'accompagner le développement économique sur notre territoire, seule source de développement de richesses et d'emplois. Ce développement économique est le meilleur levier d'une amélioration à moyen terme de notre situation financière et de celle de nos habitants.

Je voudrais vous dire que ce débat ne fixe pas définitivement les actions. Il fixe des orientations dans la transparence. Elles pourront être revues. Nous devons tous connaître la complexité de la situation dans laquelle nous nous trouvons pour que nous puissions mesurer la nécessité de faire des efforts. Certaines collectivités, dans ces périodes, actent le fait que la solution réside dans l'augmentation de la fiscalité. Ça n'a pas été mon option ; ça ne sera jamais la mienne. Tant que vous me ferez confiance à la présidence de cette assemblée, j'essaierai d'être dans cette posture car la fiscalité pèse trop long sur nos concitoyens. Nous devons revoir notre fonctionnement, réduire les trains de vie, les questions de masse salariale. Ce n'est pas le plus populaire ou le plus confortable, mais c'est le chemin que je vous propose, un chemin de l'effort et du courage.

Monsieur le Président invite les conseillers à prendre part à ce débat.

Intervention de Monsieur Paul EUZIERE, Président du groupe « Grasse à tous »

Monsieur le Président, chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est, par définition, un exercice difficile et révélateur de la volonté, ou pas, de faire partager la réalité financière et les investissements qui seront ensuite autorisés et crédités dans le budget primitif de la collectivité ou de l'intercommunalité.

Nous devons dire d'emblée, et nous le disons avec satisfaction, que la commission des finances de l'agglomération présidée par Jean-Marc Délia fait un travail qui, certes, peut toujours être amélioré, mais qui est réel et que les échanges y sont sérieux, francs et respectueux de chacun.

C'est un gage d'efficacité et de bon fonctionnement.

Il aurait sans doute été préférable que la commission des finances se réunisse plus tôt que mercredi dernier, deux jours avant le conseil communautaire.

Je ne fais pas cette remarque pour le plaisir de critiquer, mais tout simplement parce que cela nous aurait alors permis d'être plus ajustés dans les données financières, par exemple en matière de compensation du versement transport des entreprises désormais applicable à partir de 11 salariés et non plus de 9 comme précédemment. Ce qui induit des pertes pour notre budget, mais qui, nous l'avons rappelé en commission des finances, ouvre aussi droit à des compensations comme le mentionne l'article 35 de la loi de finances 2016.

Ceci étant dit, on ne peut pas dire que la situation de notre agglomération incite à un optimisme délirant.

C'est même le contraire au vu des éléments qui nous ont été communiqués pour cette année, mais plus encore pour 2017 qui sera une année cruciale et à hauts risques pour la CAPG du fait des remboursements d'emprunts auxquels nous aurons à faire face (près de 15 millions d'euros en capital et intérêts dont 10,1 millions au Crédit Agricole dus à l'opération Symrise-ArômeGrasse).

Il est certain que la décision du Gouvernement prise dans le cadre d'une politique d'austérité européenne suicidaire, de baisser la dotation globale de fonctionnement de l'Etat pour les collectivités nous impacte.

En 2013, nous percevions 11, 4 millions d'euros.

Cette année : 9,1 millions.

Soit, en trois ans plus de 2,9 millions d'euros cumulés en moins.

Ce choix du gouvernement actuel qui s'inscrit dans une orientation d'austérité qui est partagée au plan de l'Union Européenne aussi bien par les gouvernements conservateurs que ceux se réclamant d'une social-démocratie de plus en plus contaminée par le social-libéralisme, nous ne le partageons absolument pas.

Nous le combattons parce que, je le répète, cette orientation, qu'elle soit celle des uns ou des autres, au-delà d'étiquettes en trompe l'œil, est suicidaire.

En réduisant les moyens des collectivités qui supportent 72% de l'investissement public, on assèche encore plus l'économie locale, les entreprises et l'emploi.

Ceci étant, les difficultés de notre agglomération ne viennent pas fondamentalement de cette baisse de la DGF, aussi impactante soit-elle, mais de l'endettement, de contrats d'emprunts toxiques négociés et renégociés dont on est sorti par de nouveaux emprunts, et surtout de l'« héritage » particulièrement désastreux du Pôle Azur Provence avec des choix de gestion et d'investissements de Monsieur Leleux qui ont été absolument désastreux et qui vont impacter notre budget 2016 mais aussi les budgets à venir. J'ai évoqué celui de 2017, par exemple.

Cet héritage n'est donc pas « une histoire ancienne », mais une histoire à venir. Cela, il faut avoir la lucidité et le courage de le reconnaître, de se le dire et de le faire partager à nos concitoyens.

Dans notre endettement actuel, 70 millions d'euros et les 7 millions annuel de service de la dette (dont 1,8 million d'intérêts), il y a l'opération Symrise-ArômeGrasse dont on sortira, quel que soit le devenir du futur hôtel d'entreprises lourdement perdants, je le répète et je l'affirme.

Dans notre endettement actuel, il y a aussi la construction du pôle intermodal à la gare et d'un parking dont on a explosé le coût, je vous renvoie au constat de la chambre régionale des comptes, d'un parking qui est à peu près vide.

Dans notre endettement actuel, il y a encore les 14 millions partis en fumée dans le projet funiculaire dont on va continuer de payer pendant 20 ans les emprunts.

Dans notre endettement actuel, il y a les sommes attribuées à certaines communes de notre agglomération dans le cadre d'un « fonds de concours » illégal et dont il nous faudra bien parler un jour.

L'heure ne peut donc pas être à l'autosatisfaction et aux congratulations.

Le plan pluriannuel prévu dans le cadre associé à la préparation du budget 2016 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est des plus réduits.

Il se limite à :

- l'hôtel d'entreprises (pour 5,5 millions avec 2 millions pris sur le budget principal pour le « rachat » de parcelles sur Symrise-ArômeGrasse. On allège donc le budget annexe Sainte Marguerite II au niveau des emprunts, mais on alourdit les dépenses du budget principal de l'agglomération),
- le parking multimodal à Mouans-Sartoux (pour une participation financière de la CAPG d'un montant de 5,3 millions avec 2,5 millions pour 2016), dont il reste à définir l'intérêt communautaire réel et la part que prendra la commune dans les dépenses induites par son fonctionnement,
- la mise en œuvre du déploiement d'internet haut débit dans le haut pays qui est, elle, par contre, indispensable.

C'est peu au regard des besoins des 23 communes de notre agglomération, mais c'est le résultat des contraintes imposé à tous par l'héritage de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence. Cette situation nous impose d'être rigoureux dans nos choix qui doivent abandonner toute logique de saupoudrage pour des projets et des actions qui n'ont pas un intérêt communautaire évident.

Elle nous impose aussi d'en finir avec la logique clientéliste (et les empilements et cumuls municipaux et communautaire) en matière de subventions associatives. Si une association bénéficie d'une subvention municipale, sauf exception, elle ne doit plus bénéficier aussi de subvention communautaire. Ou l'action qu'elle mène est d'intérêt municipal, ou bien, elle est d'intérêt communautaire. Pas les deux à la fois.

Voilà, Monsieur le Président et chers collègues, notre contribution et nos propositions pour construire au mieux notre budget 2016.

Monsieur Jean-Marc Degioanni prend la parole. Il accorde au président un satisfecit pour les propos tenus sur la programmation budgétaire à venir. C'est pour la première fois un discours de rupture avec le socialisme rampant dont vos amis politiques sont souvent les auteurs. Il n'y a pas de tabou. Le fait de plafonner les subventions à un certain montant, montant en baisse, c'est très bien. Il faut aller plus loin encore. Il faut se poser la question des services publics c'est très bien, il faut même revenir sur certains services. Ceci étant, la situation est quand même assez dramatique. Le final de l'exposé de monsieur l'a démontré. La capacité d'investissement est extrêmement limitée et pourrait même disparaître en 2017. La situation est très tendue. C'est l'héritage du passé, pas seulement de Monsieur Leleux, mais qui nationalement remonte à beaucoup plus loin, qui remonte aux pratiques des collectivités locales depuis 40 ans, mises en place depuis 1981 par le gouvernement Mauroy avec une ouverture des robinets des dépenses publiques. Ces pratiques ont laissé croire que tout était dû, ce qui est facile avec l'argent des contribuables. Il remercie et félicite le président pour cet engagement de ne pas augmenter les impôts. On vit une époque où les collectivités dirigées par les socialistes ou les communistes ont des impôts qui explosent. Il rappelle que les seules villes où les impôts ont diminué sont les villes Front National.

Monsieur Jacques Varrone fait remarquer que les impôts ont baissé dans sa commune depuis 11 ans bien qu'il ne soit pas Front National.

Monsieur Jean-Marc Degioanni estime que tout cela va dans le bon sens. Il faudra attendre le budget pour se prononcer définitivement. La situation est fragile et nécessitera des décisions précises que nous surveillerons attentivement.

Monsieur Jean-Paul Henry prend la parole. Il fait remarquer à Monsieur Paul Euzière que certaines associations réalisent des actions à la fois d'intérêt communal et communautaire, c'est le cas par exemple de l'association Harjès. Dans le cadre des travaux de la commission économie solidaire, il est allé à la rencontre des associations de terrain. On a également constaté que si la communauté d'agglomération participe au financement, les autres financeurs viennent volontiers, par exemple l'Etat, le conseil régional ou départemental. Si l'intercommunalité ne fait aucun effort, ces autres partenaires non plus. Il faut faire attention aux images toutes faites. Concernant le budget, il faut aussi positiver. On constate que lors d'appel d'offres, les entreprises font des offres très compétitives. Nous devons faire un effort dans la conduite de nos chantiers. Monsieur Degioanni a promis qu'il vérifierait les comptes de la salle du haut pays située à Valderoure. Pour le haut débit, on essaiera de déterminer des zones où le haut débit n'arrivera pas et qu'on pourrait qualifier de zones blanches. Il faudra porter un développement économique pour ces secteurs. Plus que des subventions, il faut y apporter de la richesse.

Monsieur le Président confirme que l'effort sur le déploiement du haut débit est stratégique. La solidarité est au centre de ce projet. Il rappelle avoir souhaité engager la

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse sur cette question de l'autoroute de l'information dans le cadre départemental.

Monsieur Stéphane Cassarini rappelle que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a été créée il y a deux ans. Cette communauté n'est pas née ex-nihilo mais de la fusion de communautés existantes. C'était un beau projet, une belle promesse, un beau territoire avec une masse critique de plus de 100 000 habitants. Aujourd'hui on nous adresse un rapport, base du débat d'orientation budgétaire qui est bien triste. Il n'est pas à la hauteur de ce à quoi on aurait pu s'attendre il y a deux ans. Un chiffre résume assez bien l'état d'esprit de ce rapport : le solde d'exécution de l'exercice 2015 est quasi nul à 955 k€, ce qui laisse peu de marges de manœuvres pour 2016. Ce qui est assez symptomatique, c'est que sur 19 pages, une seule page suffit à décrire les projets de réalisation et quels projets ! On parle du contexte national, c'est intéressant. Seuls projets : une salle polyvalente à Valderoure, ce dont je me ravis sauf que ce projet ce n'est pas un grand projet structurant pour un territoire de plus de 100 000 habitants. Ce n'est qu'une obligation de souscrire à la solidarité territoriale. Le parking de Mouans-Sartoux sera gratuit et profitera à ses habitants mais ce n'est en fait qu'un renvoi d'ascenseur. Comme on n'a pas de projet structurant et que Mouans-Sartoux a largement contribué au financement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, on renvoie l'ascenseur. J'aurais voulu un grand projet dont on puisse être fier et qui puisse donner de l'élan à notre territoire. Deux exemples : un premier aurait pu être un complexe nautique d'intérêt communautaire. Nos bassins de Grasse ou Peymeinade ont plus de 30, 40, 50 ans. On aurait pu construire un grand théâtre. Le théâtre de Grasse fonctionne très bien mais il est victime de son succès et est trop petit. C'est un projet dont nous aurions pu être fiers. A la lecture de ce triste rapport, on a l'impression que nous n'avons fusionné que pour partager des dettes, des dettes face auxquelles nous ne pouvons mettre aucune réalisation. Nous n'avons que le projet avorté de funiculaire ou le parking intermodal de Grasse de 224 places qui n'est au final occupé que par une seule voiture celle du gardien. Le compte n'y est pas. Il est bien triste que pendant les 6 ans de notre mandat, aucun grand projet n'ait été lancé, ou même ne soit pensé, ce qui fait qu'aucun projet ne sera lancé ou réalisé.

Monsieur le Président répond que pour apprécier la faisabilité d'un projet d'investissement, il faut en évaluer également les coûts de fonctionnement. Ainsi, une piscine c'est au moins 500 000 € par an. Dans notre conjoncture, ce ne serait pas raisonnable. Le budget se veut réaliste, responsable, rigoureux et économe des deniers publics. On peut faire rêver la population. On peut imaginer un théâtre, une piscine. Un projet de 13 millions avait été envisagé à Pégomas. Mais il faut être en capacité de financer un projet, au-delà d'y penser il faut être en capacité de le financer. Notre collectivité va quand même financer des grands projets structurants, comme la fibre optique. Il expose ne pas partager son avis sur le projet de Valderoure.

Monsieur Stéphane Cassarini confirme qu'il est pour le projet de Valderoure et que c'est un très très bon projet.

Monsieur Jean-Paul Henry corrige : cette salle n'est pas la salle « de Valderoure », mais du haut pays de Grasse qui était porté par la Communauté de communes des Monts d'Azur. C'est un équipement structurant pour tout le haut pays qui va intéresser tous les habitants et surtout les enfants. La baisse des fonds publics entraîne du pessimisme, on peut attendre mais on peut encore monter des projets en obtenant des subventions. Ce projet s'adresse à la jeunesse. Nous avons également des projets agricoles ou d'équipement touristique. Ce ne sont pas des grands projets, mais mis bout à bout cela améliore la vie des habitants. Il faut tenir compte des contraintes qui existe aujourd'hui et qui ne sont pas celles d'il y a plusieurs années. C'est bien la salle du haut pays que nous construisons.

Monsieur Jean-Marc Degioanni s'étonne des remarques de Monsieur Stéphane Cassarini qui dénonce les « projets pharaoniques » et qui dans le même temps regrette que la programmation budgétaire ne prévoise pas de grand projet. Il fait remarquer être le seul vrai opposant aux politiques de décadence économique sociale et morale. Quand on va dans le bon sens, il faut le reconnaître. On ne peut pas changer de position en permanence. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse nous propose un budget de rigueur. C'est exceptionnel. L'argent des contribuables ne doit pas servir à financer des projets pharaoniques. Pour une fois, soyons heureux qu'on pense aux concitoyens et qu'on n'augmente pas les impôts. On aimerait des grands projets partout, et pas seulement à Grasse, mais quand on n'a pas l'argent on ne peut pas le faire.

Monsieur Stéphane Cassarini réfute. Il laisse à Monsieur Jean-Marc Degioanni le titre de « premier opposant de Monsieur Viaud ». Ses propos ne sont pas contradictoires. Quand on crée une grande structure il faut avoir des ambitions et des grands projets. On a l'impression que cette communauté est morte financièrement avant d'avoir vécu. Un complexe nautique pour une agglomération de 100 000 habitants, ce n'est pas hors d'échelle, surtout quand on sait que les piscines actuelles sont pleines. On doit penser à la rentabilité qu'il peut y avoir derrière. Le théâtre fonctionne. On ne peut comparer avec une médiathèque, c'est une infrastructure dépassée, car plus personne ne veut payer deux euros/heure de parking pour avoir accès à une connexion internet. Pour une communauté d'agglomération de 100 000 habitants, il est faisable de créer des projets rentables : un grand théâtre ou une piscine. C'est mieux qu'un parking qui est vide.

Monsieur le Président fait remarquer à Monsieur Stéphane Cassarini qu'il connaît mal, pour ne pas fréquenter les bancs des commissions, les ambitions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Le projet de territoire représente un grand travail.

Monsieur Jacques Varrone approuve et répond qu'on est dans une période de rigueur, mais c'est une période propice pour réfléchir pour relancer une dynamique de territoire, des projets de développement durable et de solidarité. C'est une nouvelle ambition pour le territoire, pour son économie, pour la solidarité entre les communes du bas et les communes du haut. Le but c'est la création de richesses, ce qui permet ensuite d'être ambitieux. Il ne faut pas réduire les services. Ce serait un échec. Une nouvelle doctrine qui dirait qu'il faut tout réduire pour aller mieux, je n'y adhère pas. Il ne faut pas se recroqueviller sur nous-mêmes. Nous sommes dans un territoire exceptionnel, dans un pays exceptionnel. Nous devons avoir une logique de progrès. On ne doit bien évidemment pas dilapider l'argent public. L'argent public ce n'est pas l'argent de personne, c'est l'argent de tout le monde. On doit le dépenser au service de nos concitoyens. C'est ainsi que nos concitoyens adhéreront à notre projet de territoire. Si nous sommes élus, c'est pour le bien de nos concitoyens qu'on soit de la majorité ou de l'opposition. On doit proposer de l'espoir.

Mme Florence Ludwig-Simon réagit en tant que conseillère communautaire nouvellement élue. Elle se félicite de la profondeur intellectuelle des débats. Elle souhaite porter l'ambition de la communauté d'agglomération à d'autres choses que des infrastructures qui existent déjà notamment à Grasse. On connaît la lourdeur financière du théâtre de Grasse que nous assumons déjà. Le projet de piscine de Pégomas répondait totalement aux besoins des communes de la Vallée de la Siagne. Pour des raisons budgétaires, ce projet n'est pas à l'ordre du jour, mais nous sommes capables d'avoir des idées plus élevées que celles que vous avez soumises.

Monsieur le Président estime que faire une longue liste de projets (piscine, théâtre, etc.), un catalogue de promesses, en pensant que ce sera rentable, c'est tromper les habitants. C'est ainsi que les habitants se détournent de la politique. Un théâtre, ce n'est pas « rentable ». L'attribution de compensation de la Ville de Grasse est diminuée pour la gestion de ce théâtre. Il n'est pas utile de lancer des idées infaisables juste pour être séducteur d'un électorat. Pour la question du stade nautique, nous n'avons pas attendu

pour réfléchir à la question d'un schéma nautique intercommunal sur quinze ans. Un appel d'offres a été lancé et va être étudié par la commission d'appel d'offres prochainement pour attribuer le marché. Il remercie la commission sport pour le travail sur ce dossier.

Monsieur Paul Euzière ajoute que quand il a abordé la question des subventions qui s'empilent, il avait en tête des exemples récents. L'Office de tourisme de Grasse est subventionné par la ville et par la communauté d'agglomération. S'il reçoit des subventions de l'agglomération, c'est qu'il remplit des missions pour toute l'agglomération. Or, l'Office de tourisme de Saint-Cézaire-sur-Siagne vient de tenir son assemblée générale. Est-ce qu'il reçoit des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ? Non. Est-il en droit d'en demander ? Oui. Demain, les autres offices seraient fondés à demander une subvention à l'agglomération. Harjès est effectivement une exception à ce principe. Les offices de tourisme ne sont pas vraiment des associations. Elles fonctionnent avec des fonds publics.

Monsieur Jean-Paul Henry répond que pour lui, dans le domaine de l'économie sociale, il y a des associations pour lesquelles de longs débats sur les compétences de la communauté d'agglomération ont eu lieu. Ce type de remarque n'arrivera plus au fur et à mesure qu'on clarifie.

Monsieur Paul Euzière demande qu'on lui donne acte d'agir seulement dans l'intérêt communautaire. Monsieur Jean-Paul Henry acquiesce.

Il fait remarquer que le parking intermodal peut profiter du développement de la coopérative Tétris soutenue par la communauté d'agglomération. Ça devient une ruche. Il faut accentuer notre action. Ce n'est pas un projet pharaonique. On avance pas à pas.

Monsieur Paul Euzière complète et précise être en accord avec la hauteur de vue de Monsieur Jacques Varrone. Monsieur le Président confirme que c'est notre rôle et notre responsabilité. Il remercie les élus.

Monsieur le Président demande si d'autres élus souhaitent prendre part à ce débat. Il constate que ce débat a permis à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget 2016. Les éléments présentés à l'assemblée délibérante sont repris dans cette délibération ou joints en annexe (tableau récapitulatif).

Monsieur le Président demande au conseil de communauté s'il prend acte de ce débat. Le conseil de communauté prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



	CA 2014 définitif	BP 2015 TOTAL	31/12/2015	ECART CA 2014/2015	Impacts connus en 2016	BP 2016	RAR	BT 2016	Commentaires écart 2015/2014	Commentaires Exécution 2015
Chapitre 011	Charges à caractères générales	13 348 957,35	12 194 690,64	12 021 263,39	1 327 693,96	13 251 000,00		13 251 000,00	2014 : 945K€ CAPL + univalom : 659K€ = 1,604K€	7 M€ collecte ; 316K€ entretien véhicule (dont 300K€ collecte) ; 400K€ électricité ; 892K€ maintenance ; 121K€ assurances, 199K€ annonces et Insertion ; 233K€ Rbt frais aux cnes membres ; 160K€ (activités TAP, CLSH, PERIS.)
Chapitre 012	Charges de personnel	15 546 425,30	16 866 488,00	16 866 485,23	1 320 059,93	17 372 479,79		17 372 479,79	Impact GVT +3% + TAP + transfert personnel	Conforme aux prévisions
Chapitre 014	Atténuation de produits	35 412 508,75	32 326 666,00	32 219 108,46	3 193 400,29	32 400 000,00		32 400 000,00	Ecart = quote part SMED et Univalom passée au 011 + contribution de service public pour 2,634 K€ au 65 = 4,238K€	AC ; 21,9M€ VT ; 6,5M€ FNGIR ; 2,8M€ DGD : 155K€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	13 610 837,32	18 990 169,00	18 702 434,08	5 091 596,76	18 700 000,00		18 700 000,00	Ecart = contribution sillages pour 2,6M€ + Traitement = + 1M€ + compensation gratuités + 280 K€ + indemnité élus + 223K€, subvention + 94K€	11,3 M€ Contribution smed + univalom ; 515K€ ssa ; 2,9M€ subv.associations ; 395K€ indemnité élus
Chapitre 66	Charges financières	2 100 000,00	3 507 000,00	2 199 754,98	99 754,98	1 800 000,00		1 800 000,00	ICNE régulier 2014 + ICNE 2015	Régularisation ICNE 2015 suite renégociation SFIL (en moins)
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 431 313,31	891 300,00	775 736,33	655 576,98	770 000,00		770 000,00	Ecart = en 2014 subvention de 1M€ au budget annexe Aroma + indemnité mougins Sillages 282K€ (1/5)+ contentieux STGA/Sillages 108K€ + part Mougins recettes 100K€	titres annulés sur ex. antérieurs (VT)
023	Virement à la section d'investissement		415 835,19							
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 546 174,99	23 831 428,57	23 822 144,38	22 275 969,39	5 200 000,00	dont 2,5M€ d'amortissement	5 200 000,00		
Chapitre 043	Opération d'ordre transfert même sections		4 090 000,00	4 090 000,00	4 090 000,00				Dotations aux amortissements (solde 2014 + 2015) + écriture fonds de soutien	Dotations aux amortissements 2015 + écritures d'ordre emprunts structurés
	Total des dépenses de fonctionnement	82 996 217,02	113 113 577,40	110 696 926,85	27 700 709,83	89 493 479,79		89 493 479,79	Dotations aux amortissements (solde 2014 + 2015) + écriture fonds de soutien + Amortissement Etudes funiculaires	Ecriture d'ordre Emprunt structuré
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 686 026,19			2 944 159,97		2 944 159,97		
Chapitre 70	Produits des services	3 433 772,24	3 456 743,00	3 123 744,83	310 027,41	3 200 000,00		3 200 000,00	Conforme à 2014	Report de l'exercice précédent
Chapitre 73	Impôts et taxes	65 000 071,77	66 038 059,00	66 385 027,05	1 384 955,28	67 048 877,32	revalorisation des bases + 1% = + 655K€ mais CVAE -450K€	67 048 877,32	Hypothèse VT à 8,6 M€ contre 9,2M€ en 2014 réunion de travail avec TP et Accos en janvier	Etat 1388 : Fiscalité : TH 15,2M€ + CFE : 11M€ + CVAE 5,3M€ + Tascom 1M€ + IFER 500K€ + TEOM 23,3M€ + VT 8,6M€
Chapitre 74	Dotations, subv., participations	16 058 948,74	15 846 677,00	15 962 437,68	96 511,06	14 662 437,68	Baisse DGF = -1,3M€ et subvention CAF -0,5M€	14 662 437,68	DGF : -1,2 M€ en 2015 par rapport 2014 et - 0,5 M€ en 2014 soit en cumulé 2014+2015 = 1,7M€	DGF part interco 3,3M€ + part compensation TP 7M€; compensation TH,TF 811K€,CVAE 571K€ ; DGD Sillages 155K€ ; Subventions CAF 2,1M€, Eco emballage : 340K€; Subvention CG06 340K€
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	547 439,12	330 990,00	376 770,50	170 668,62	370 000,00		370 000,00	Ecart : changement de méthode de comptabilisation des Cheques dejeuners --> au chapitre 013	315K€ loyers des immeubles ; 46K€ TR
Chapitre 76	Produits financiers	1,51	1 105 082,21	1 111 787,90	1 111 786,39	1 111 787,90		1 111 787,90	Aide fonds de soutien sur 14 ans	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 875 841,69	115 000,00	267 657,78	1 608 183,91	250 000,00		250 000,00	Ecart = 1,7 M€ versés par l'Etat suite contentieux TVA Sillages sinon Indemnité versée par Cannes sur 5 ans 100K€ (dissolution SIVADES) + 773 (mandat annulés)	Rbt sinistres + avoirs
Chapitre 013	Atténuations de charges	143 109,22	515 000,00	708 202,45	565 093,23	675 000,00		675 000,00	Remboursement SS + Ticket restaurants (270K€)	Remboursement SS + Ticket restaurants
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	26 011,49	19 930 000,00	19 929 432,44	19 903 420,95				Comptabilisation Fonds de soutien + renégo SFIL	
Chapitre 043	Opération d'ordre transfert même sections		4 090 000,00	4 090 000,00	4 090 000,00				Comptabilisation Fonds de soutien + renégo SFIL	
	Total des recettes de fonctionnement Hors Résultat N-1	87 085 195,78	113 113 577,40	111 955 060,63	24 869 864,85	90 262 262,87		90 262 262,87		
	Total des recettes de fonctionnement	87 085 195,78	113 113 577,40	111 955 060,63	24 869 864,85	90 262 262,87		90 262 262,87		
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 978,76	0,00	1 258 133,78	2 830 844,98	768 783,08		768 783,08		

AR PREFECTURE

CA 2014 définitif	BP 2015 TOTAL	Projection 31/12/2015	ECART CA 2014/2015	BP 2016	RAR	BT 2016	Commentaires	Commentaires Exécution 2015
106-200039857-20160226-DL2016_026-DE								
003 Résultat d'investissement reporté	12 952 806,37							
Chapitre 10 Dotations, fonds divers				1 989 000,64		1 989 000,64	déficit 2014	
Chapitre 13 Subvention d'investissement	64 740,18		64 740,18					
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	1 357 927,31	4 042 600,00	3 972 895,84	2 614 968,53	renégo SFIL + conso CDC = +1,6M€	3 000 000,00		
Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus						3 000 000,00	Ecart = remboursement anticipé Caisse d'épargne 2,587K€	Remboursement capital de dette conforme aux prévisions dont remboursement anticipé prêt CE
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	333 337,98	1 244 325,02	559 483,23	226 145,25				
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	2 466 567,16	3 877 288,69	2 922 635,56	456 068,40			Dont solde études funiculaire 200K€ + Parking de MS	Frais d'études dont 51K€ parking MS
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	491 954,62	4 187 528,31	3 181 574,04	2 689 619,42	Costa pour 0,5M€		Habitat pour 600K€; + FDC Pégomas 2015 : 500K€ et 200K€ + Martelly 484 K€ et 402K€ + parking ms : +100K€	Habitat 748K€; FDC Pégomas 700 K€; Déplacement 109K€ (solde CR réouverture gare MS) + THD CG/Sictiam 400K€
Chapitre 23 Immobilisations en cours	4 269 337,87	5 548 547,28	2 684 161,89	1 985 175,98	Voir PPI		Terrains : goletto 238K€ + terrain piscine de pegomas : 363K€ + terrain VDG pour 496K€ + véhicule collecte : 446 € + EPF Paca pour 1,208 K€(reste engagé : costa pour 522K€)	Terrains : goletto 238K€ + terrain piscine de pegomas : 363K€ + terrain VDG pour 496K€ + véhicule collecte : 446 € + EPF Paca pour 1,208 K€(reste engagé : costa pour 522K€)
Ss Total	7 561 197,63	14 857 689,30	9 347 854,72	1 786 697,09			dont CG piscine de Pégomas : 0,6Me; et ZA la festre : 0,845M€	Piscine Pégomas 599K€ (convention Conseil Général)+ divers RAR 2014 dont Zone Marigarde 844 K€; théâtre 47 K€; local Roure 83K€; toiture hôtel du parc 60K€; Parking PLMS 84K€;
Chapitre 27 Avances sur subvention Région	64 158,98	101 728,65	31 802,35	32 356,63				habitat (avance part région)
Chapitre 4581 Opérations sous mandat	1 737 248,01	3 334 891,22	136 564,02	1 600 683,99				Opération sous mandat
Chapitre 040 Subventions d'investissement	26 011,45	19 930 000,00	19 929 432,44	19 903 420,99				Opération renégociation SFIL
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	22 564,40	15 719 308,22	15 508 801,20	15 486 236,80				Opération renégociation SFIL
Total des dépenses d'investissement	10 833 847,96	70 939 023,76	48 927 350,57	38 093 502,61		4 989 000,64	3 738 546,03	8 727 546,67
021 Virement de la section de fonctionnement		415 835,19						
001 Résultat d'investissement reporté						768 783,08		768 783,08
Chapitre 10 Dotations, fonds divers	426 392,00	1 700 000,00	1 207 955,00	781 563,00				
Chapitre 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	952 648,66	12 952 806,37	12 952 806,37	12 000 157,71		500 000,00	500 000,00	500 000,00
								FCTVA régulier PIG
Chapitre 13 Subv. d'investissement reçues	917 220,45	1 904 713,35	625 921,25	291 299,20				Affectation du résultat 2014 en investissement
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées		8 263 071,43	4 637 700,00	4 637 700,00				subv.PIG 49K€ + subv.CAF 18K€; solde FEDER Pépinière 266K€ + Subvention acquisition terres agr 49K€
Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus	1 448,00	6 000,00		1 448,00				Renégociation CE : 2,587K€ + emprunt SFIL 2M€
Chapitre 21 Immobilisations corporelles								Dont 2,587K€ renégociation emprunt CE + Nouveau prêt de 2M€ SFIL
Chapitre 23 Immobilisations en cours	18 805,50		152 324,49	133 518,99				
Chapitre 27 Autres immobilisations financières			900,00	800,00				
Chapitre 4582 Opérations sous mandat	376 957,60	6 095 860,63	982 603,61	605 646,01		2 176 070,55		2 176 070,55
Chapitre 024 Produits de cession d'immobilisations		50 000,00						contrepartie dépenses
Chapitre 040 Opérations d'ordre	1 546 174,99	23 831 428,57	23 822 144,38	22 275 969,39		5 200 000,00		5 200 000,00
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	22 564,40	15 719 308,22	15 508 801,20	15 486 236,80				Comptabilisation Fonds de soutien + renégo SFIL
								Opération renégociation SFIL
								Comptabilisation Fonds de soutien + renégo SFIL
Total des recettes d'investissement	4 262 211,60	70 939 023,76	59 891 156,30	55 628 944,70		8 644 853,63	1 917 723,02	10 562 576,65
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	6 571 636,36	0,00	10 963 805,73	17 535 442,09		3 635 852,99	1 820 823,01	1 835 029,98

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 978,76	1 258 133,78	2 830 844,98	768 783,08
REPORT R002	10 549 853,84	1 686 026,19	8 863 827,65	2 944 159,97
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 638 832,60	2 944 159,97	11 694 672,63	3 712 943,05
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	6 571 636,36	10 963 805,73	17 535 442,09	3 635 852,99
REPORT D001	6 381 170,01	12 952 806,37	6 571 636,36	1 989 000,64
SOLDE D'INVESTISSEMENT	12 952 806,37	1 989 000,64	10 963 805,73	1 666 852,35
SOLDE D'EXECUTION 2015	1 686 026,23	955 159,33	730 866,90	5 379 795,41

Restes à réaliser dépenses	0,04			
Restes à réaliser recettes		3 738 546,03		3 729 902,00
SOLDE RAR Y/C DMO		1 820 823,01		1 969 479,98
SOLDE RAR 458 - DMO		941 571,99		1 760 422,02
				941 571,99

RÉSULTAT Y/C RAR HORS DMO				2 677 801,40
RÉSULTAT Y/C RAR AVEC DMO		0%		3 619 373,39

Ecriture d'ordre				
Fonctionnement Dépense	23 831 428,57	23 822 144,38		
Fonctionnement Recettes	19 930 000,00	19 929 432,44		
Investissement dépense	19 930 000,00	19 929 432,44		
Investissement recette	23 831 428,57	23 822 144,38		
Patrimoniales dépense	19 809 308,22	19 598 801,20		
Patrimoniales recettes	19 809 308,22	19 598 801,20		
Verif 1				
Verif 2				
Verif 3				

Restes à réaliser dépenses		3 738 546,03		
Restes à réaliser recettes		1 917 723,02		
SOLDE RAR		1 820 823,01		
SOLDE RAR 458		941 571,99		
		1 820 823,01		
		-0,992%		